

Année académique 2023 - 2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19 Mail: edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 43 Français 2.1						
Code	PEGE2B43FF	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1			
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be) HELHa Loverval Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)					
Coefficient de pondération		80				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 5 Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Acquis d'apprentissage visés

I. (1.1.) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger un texte, avec ou sans outils, selon les modalités d'évaluation annoncées au cours. Il sera en outre capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

II. (5.2) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.

III. (5.3 / 5.4) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées ; il pourra également décrire, expliquer, illustrer, commenter et éventuellement appliquer des démarches et concepts liés aux documents de référence en fonction des contenus abordés progressivement dans le cadre des cours.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGE2B43FFA Français 1 120 h / 8 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE2B43FFA Français 1 80

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément à l'article 117 du REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français 1							
Code	22_PEGE2B43FFA	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h				
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be)						
Coefficient de pondération		80					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes:

- 1. Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
- 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- 6. Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, de restituer, d'appliquer à bon escient, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques, didactiques et/ou littéraires travaillés.

Les étudiants sont invités à s'approprier les méthodologies dans le cadre des stages et à en proposer un feed-back après le stage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus abordés sont: grammaire, notions de linguistique et d'histoire de la langue, analyse de textes, littérature jeunesse, histoire littéraire, intertextualité, stéréotypie, Savoir Lire, Savoir Ecrire, didactique de l'écriture, de l'orthographe et de la grammaire.

Ces contenus sont envisagés sous l'angle disciplinaire et sous l'angle didactique.

Démarches d'apprentissage

Les cours se construisent en interaction avec les étudiants et demandent donc une participation active de leur part (y compris travail à domicile).

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants peuvent poser des questions aux enseignants durant les cours.

Sources et références

Giasson, Dufays, Decroix & Ledur, Chartrand, Bucheton, Dolz, Reuter, Tauveron, Cherdon, Breckx, etc.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Restitution des contenus théoriques et vérification de la compréhension de ces contenus sur des supports nouveaux.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'unité d'enseignement (UE) consiste en l'évaluation de plusieurs acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) et /ou intermédiaires (AAI). En cas d'une note en échec dans au moins un acquis d'apprentissage de l'UE, même si la moyenne pondérée de cette UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note de 9/20 pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera les acquis d'apprentissage en échec.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).